

2023
2024

FORMATION SECRETAIRES ET TRESORIERES DES AS

Ouangani – le 09 / 10 / 2023

Ordre Du Jour :

- le memento des AS et le Vademecum - état des comités directeurs
- la prise de licences: état des lieux fin septembre – état de la dette des AS
- les élections pour la constitution du nouveau CRUNSS
- Tuto OPUSS: inscrire son AS au cross académique

MEMENTO DES AS – rôle du secrétaire

- Documents ou infos manquantes?
- envoi du fichier numérisé [MEMENTO DES AS](#)- au SR pour conserver une trace**
- Rôle du secrétaire:** (cf [VADEMECUM du trésorier/secrétaire d'AS](#))
- dynamiser l'équipe EPS autour du projet d'AS
- affilier l'AS sur opuss en début d'année
- assurer l'AS (cf diapo 3)
- Préparer avec tous les animateurs professeurs d'EPS le bilan de l'année écoulée et le présenter à l'AG et au CA de l'Etablissement
- Préparer le Projet de l'AS, élaboré en comité directeur et le présenter à l'AG et au 1^{er} CA de l'année de l'Etablissement
- Convoquer les AG auxquelles on invite les parents des élèves licenciés, les présidents d'association de parents, les membres de droit
- Veiller à l'installations du Comité Directeur de l'AS (1 fois/trimestre)
- Déclarer à la préfecture toute modification de bureau ou des statuts de l'AS
- Collaborer en aidant le chef d'établissement – président d'AS (notamment pour l'organisation des élections du CRUNSS!)
- Encourager avec l'équipe EPS l'engagement des élèves dans la vie associative de leur AS

 Il reste l'interlocuteur privilégié du SR pour les communications aux équipes enseignantes.

TABLEAU DE BORD DE L'AS n° AS 32

Nom de l'établissement :

Données Etablissement

Email	
Site	
Téléphone	
Code UAI (ex RNE)	
Nombre total d'élèves	
Nombre total de filles	
Nombre total de garçons	

Données AS

COMITE DIRECTEUR	Nom Président	
	Nom Secrétaire	
	Nom Trésorier	
	Nom Vice-président	
	Nom Trésorier adjoint	
N° RNA (Préfecture)		
N° SIREN (INSEE)		

Assurance

Année	Assureur	N° de contrat
2023/2024		

Accès internet

Site	Identifiant	Mot de passe
OPUSS		
LeCompteAsso		

- Question de l'assurance: (cadre préconisé par la DN)

Champ d'application des garanties

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de l'organisation ou du déroulement d'activités sportives, promotionnelles (fêtes, bals, sorties...) de l'UNSS ou d'une association sportive affiliée ainsi que sur les trajets pour se rendre au lieu de cette activité et en revenir.

Contenu des garanties

Responsabilité civile générale/ professionnelle/ médicale
 Responsabilité civile des mandataires sociaux
 Dommage aux biens et risques annexes
 Individuelle accident de base , assistance et rapatriement

Assurance complémentaire type MAIF IA sport + (11,85 euros/MAIF)

Proposer une assurance complémentaire (sans obligation d'y souscrire, mais avec le recueil de l'information qu'il n'y a pas de souhait de souscrire).

Garanties accordées par la MAIF	
Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.	
Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers: - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à - dommages immatériels non consécutifs • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire • Responsabilité civile atteintes à l'environnement - dont dommages environnementaux et préjudice écologique • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus à l'exception des dommages immatériels non consécutifs	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 50 000 000 € 50 000 000 € 50 000 € 125 000 000 € 2 000 000 € 50 000 €
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile Autres cas de défense du salarié	300 000 € 20 000 €
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 2 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens personnels des participants.....	77 000 € 4 600 € 600 €
FRANCHISES - Franchises contractuelles - franchise générale: 150 €, - franchise vol des biens de la collectivité: 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones: idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous), - franchise réglementaire applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles: montant fixé par arrêté ministériel.	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS* 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile) 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité..... 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident..... 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation: - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 %: - sans tierce personne..... - avec tierce personne..... 5 - Capitaux décès: - capital de base - capitaux supplémentaires: - conjoint - chaque enfant à charge..... 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines.....	700 € dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux 3 100 € 3 900 € 3 100 € frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime
<small>* Les licenciés qui bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels ont la possibilité de souscrire des garanties complémentaires I.A. Sport + (se reporter à la notice individuelle remise lors de l'adhésion).</small>	
RECOURS – PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré.....	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples: - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France).	

- Question de l'assurance: 1 exemple local

Clg K1/ Viesperen – 300 euros/an

Olivier CICH
01 49 64 10 98
ocich@verspieren.com



TITRE III : ACTIVITÉS GARANTIES

La garantie de l'assureur porte sur la couverture des conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le souscripteur AS DU COLLEGE DE KAWENI du fait des activités suivantes :

→ Faire pratiquer des activités physiques et sportives à des élèves volontaires en vue d'une intégration à leur formation du fait culturel que constitue le sport, par la connaissance de sa nature, de ses caractéristiques officiellement établies, de sa diversité d'expression et des conditions de sa pratique.

→ Permettre un apprentissage de la vie associative par l'exercice de responsabilités et par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités de l'association.

→ Elle représente l'établissement dans les épreuves sportives scolaires.

Garanties accordées par la MAIF

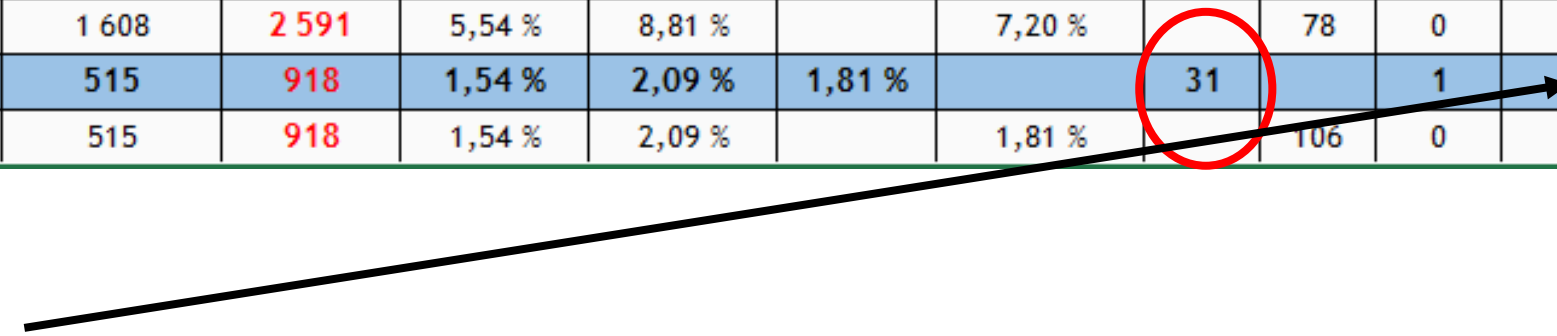
Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers: - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à - dommages immatériels non consécutifs • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire • Responsabilité civile atteintes à l'environnement - dont dommages environnementaux et préjudice écologique • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus à l'exception des dommages immatériels non consécutifs	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 5 000 000 € 5 000 000 € 5 000 000 € 125 000 000 € 2 000 000 € 50 000 €
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile Autres cas de défense du salarié	300 000 € 20 000 €
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 2 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens personnels des participants	77 000 € 4 600 € 600 €
FRANCHISES - Franchises contractuelles - franchise générale : 150 € - franchise vol des biens de la collectivité : 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau. - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous). - franchise réglementaire applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles : montant fixé par arrêté ministériel.	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS* 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile) 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 % : - sans tierce personne - avec tierce personne	700 € dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux
5 - Capitaux décès : - capital de base - capitaux supplémentaires : - conjoint - chaque enfant à charge	3 100 € 3 900 € 3 100 €
6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime
<small>* Les licenciés qui bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels ont la possibilité de souscrire des garanties complémentaires I.A. Sport + (se reporter à la notice individuelle remise lors de l'adhésion).</small>	
RECOURS – PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples : - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France).	

LA PRISE DE LICENCE à MAYOTTE

Année	Mois	Nom Service	Code Service	Filles Scolarisées	Garçons Scolarisés	Effectif Scolarisé	Nbre Filles Licenciées	Nbre Garçons Licenciés	Nbre Total Licenciés	Taux de Filles Licenciées	Taux de Garçons Licenciés	Taux Académie	Taux Département	Rang Acad	Rang Départ	Service Acad	Année Précédente
2023-2024	Septembre	Service Régional Guadeloupe	27	8 679	10 161	18 840	377	593	970	4,34 %	5,84 %	5,15 %		26		1	1400
2023-2024	Septembre	Service Départemental Guadeloupe	971	8 679	10 161	18 840	377	593	970	4,34 %	5,84 %		5,15 %		95	0	1400
2023-2024	Septembre	Service Régional Guyane	28	4 161	4 107	8 268	29	24	53	0,70 %	0,58 %	0,64 %		32		1	0
2023-2024	Septembre	Service Départemental Guyane	973	4 161	4 107	8 268	29	24	53	0,70 %	0,58 %		0,64 %		107	0	0
2023-2024	Septembre	Service Régional Martinique	29	7 184	7 097	14 281	211	401	612	2,94 %	5,65 %	4,29 %		27		1	821
2023-2024	Septembre	Service Départemental Martinique	972	7 184	7 097	14 281	211	401	612	2,94 %	5,65 %		4,29 %		98	0	821
2023-2024	Septembre	Service Régional La Reunion	30	44 426	44 866	89 292	1 988	3 414	5 402	4,47 %	7,61 %	6,05 %		24		1	10231
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Est	RAE	10 607	9 465	20 072	399	790	1 189	3,76 %	8,35 %		5,92 %		90	0	1919
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Nord	RAN	7 495	8 202	15 697	276	347	623	3,68 %	4,23 %		3,97 %		100	0	1418
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Oues	RAO	8 573	8 956	17 529	330	669	999	3,85 %	7,47 %		5,70 %		92	0	1866
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Sud	RAS	17 751	18 243	35 994	983	1 608	2 591	5,54 %	8,81 %		7,20 %		78	0	5028
2023-2024	Septembre	Service Régional Mayotte	32	26 207	24 643	50 850	403	515	918	1,54 %	2,09 %	1,81 %		31		1	1749
2023-2024	Septembre	Service Départemental Mayotte	976	26 207	24 643	50 850	403	515	918	1,54 %	2,09 %		1,81 %		106	0	1749

Mise en rapport des chiffres de Mayotte avec ceux de l'année précédente



LA PRISE DE LICENCE à MAYOTTE

Année	Mois	Nom Service	Code Service	Filles Scolarisées	Garçons Scolarisés	Effectif Scolarisé	Nbre Filles Licenciées	Nbre Garçons Licenciés	Nbre Total Licenciés	Taux de Filles Licenciées	Taux de Garçons Licenciés	Taux Académie	Taux Département	Rang Acad	Rang Départ	Service Acad	Année Précédente
2023-2024	Septembre	Service Régional Guadeloupe	27	8 679	10 161	18 840	377	593	970	4,34 %	5,84 %	5,15 %		26		1	1400
2023-2024	Septembre	Service Départemental Guadeloupe	971	8 679	10 161	18 840	377	593	970	4,34 %	5,84 %		5,15 %		95	0	1400
2023-2024	Septembre	Service Régional Guyane	28	4 161	4 107	8 268	29	24	53	0,70 %	0,58 %	0,64 %		32		1	0
2023-2024	Septembre	Service Départemental Guyane	973	4 161	4 107	8 268	29	24	53	0,70 %	0,58 %		0,64 %		107	0	0
2023-2024	Septembre	Service Régional Martinique	29	7 184	7 097	14 281	211	401	612	2,94 %	5,65 %	4,29 %		27		1	821
2023-2024	Septembre	Service Départemental Martinique	972	7 184	7 097	14 281	211	401	612	2,94 %	5,65 %		4,29 %		98	0	821
2023-2024	Septembre	Service Régional La Reunion	30	44 426	44 866	89 292	1 988	3 414	5 402	4,47 %	7,61 %	6,05 %		24		1	10231
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Est	RAE	10 607	9 465	20 072	399	790	1 189	3,76 %	8,35 %		5,92 %		90	0	1919
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Nord	RAN	7 495	8 202	15 697	276	347	623	3,68 %	4,23 %		3,97 %		100	0	1418
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Oues	RAO	8 573	8 956	17 529	330	669	999	3,85 %	7,47 %		5,70 %		92	0	1866
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Sud	RAS	17 751	18 243	35 994	983	1 608	2 591	5,54 %	8,81 %		7,20 %		78	0	5028
2023-2024	Septembre	Service Régional Mayotte	32	26 207	24 643	50 850	403	515	918	1,54 %	2,09 %	1,81 %		31		1	1749
2023-2024	Septembre	Service Départemental Mayotte	976	26 207	24 643	50 850	403	515	918	1,54 %	2,09 %		1,81 %		106	0	1749

- Mettre en rapport les chiffres de Mayotte avec ceux de l'année précédente

-Référer ces chiffres avec ceux des autres DOM et du classement tous SR confondus

LA PRISE DE LICENCE à MAYOTTE

Année	Mois	Nom Service	Code Service	Filles Scolarisées	Garçons Scolarisés	Effectif Scolarisé	Nbre Filles Licenciées	Nbre Garçons Licenciés	Nbre Total Licenciés	Taux de Filles Licenciées	Taux de Garçons Licenciés	Taux Académie	Taux Département	Rang Acad	Rang Départ	Service Acad	Année Précédente
2023-2024	Septembre	Service Régional Guadeloupe	27	8 679	10 161	18 840	377	593	970	4,34 %	5,84 %	5,15 %		26		1	1400
2023-2024	Septembre	Service Départemental Guadeloupe	971	8 679	10 161	18 840	377	593	970	4,34 %	5,84 %		5,15 %		95	0	1400
2023-2024	Septembre	Service Régional Guyane	28	4 161	4 107	8 268	29	24	53	0,70 %	0,58 %	0,64 %		32		1	0
2023-2024	Septembre	Service Départemental Guyane	973	4 161	4 107	8 268	29	24	53	0,70 %	0,58 %		0,64 %		107	0	0
2023-2024	Septembre	Service Régional Martinique	29	7 184	7 097	14 281	211	401	612	2,94 %	5,65 %	4,29 %		27		1	821
2023-2024	Septembre	Service Départemental Martinique	972	7 184	7 097	14 281	211	401	612	2,94 %	5,65 %		4,29 %		98	0	821
2023-2024	Septembre	Service Régional La Reunion	30	44 426	44 866	89 292	1 988	3 414	5 402	4,47 %	7,61 %	6,05 %		24		1	10231
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Est	RAE	10 607	9 465	20 072	399	790	1 189	3,76 %	8,35 %		5,92 %		90	0	1919
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Nord	RAN	7 495	8 202	15 697	276	347	623	3,68 %	4,23 %		3,97 %		100	0	1418
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Oues	RAO	8 573	8 956	17 529	330	669	999	3,85 %	7,47 %		5,70 %		92	0	1866
2023-2024	Septembre	Service Départemental La Reunion Antenne Sud	RAS	17 751	18 243	35 994	983	1 608	2 591	5,54 %	8,81 %		7,20 %		78	0	5028
2023-2024	Septembre	Service Régional Mayotte	32	26 207	24 643	50 850	403	515	918	1,54 %	2,09 %	1,81 %		31		1	1749
2023-2024	Septembre	Service Départemental Mayotte	976	26 207	24 643	50 850	403	515	918	1,54 %	2,09 %		1,81 %		106	0	1749

- Mettre en rapport les chiffres de Mayotte avec ceux de l'année précédente

-Référer ces chiffres avec ceux des autres DOM et du classement tous SR confondus



Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

- **ARTICLE 1 -2-2 du RI de l'UNSS:** « les élèves ayant volontairement adhéré à l'association sportive de cet établissement, constituée et affiliée selon les dispositions de l'article I.1.1, doivent prendre une licence UNSS. »

Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

- **ARTICLE 1 -2-2 du RI de l'UNSS:** « les élèves ayant volontairement adhéré à l'association sportive de cet établissement, constituée et affiliée selon les dispositions de l'article I.1.1, doivent prendre une licence UNSS. »
- Conséquences financières pour l'AS? **Question de la dette 2022-23**

Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

- **ARTICLE 1 -2-2 du RI de l'UNSS:** « les élèves ayant volontairement adhéré à l'association sportive de cet établissement, constituée et affiliée selon les dispositions de l'article I.1.1, doivent prendre une licence UNSS. »
- Conséquences financières pour l'AS? **Question de la dette 2022-23**
- Interroger la fréquence de participation

Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

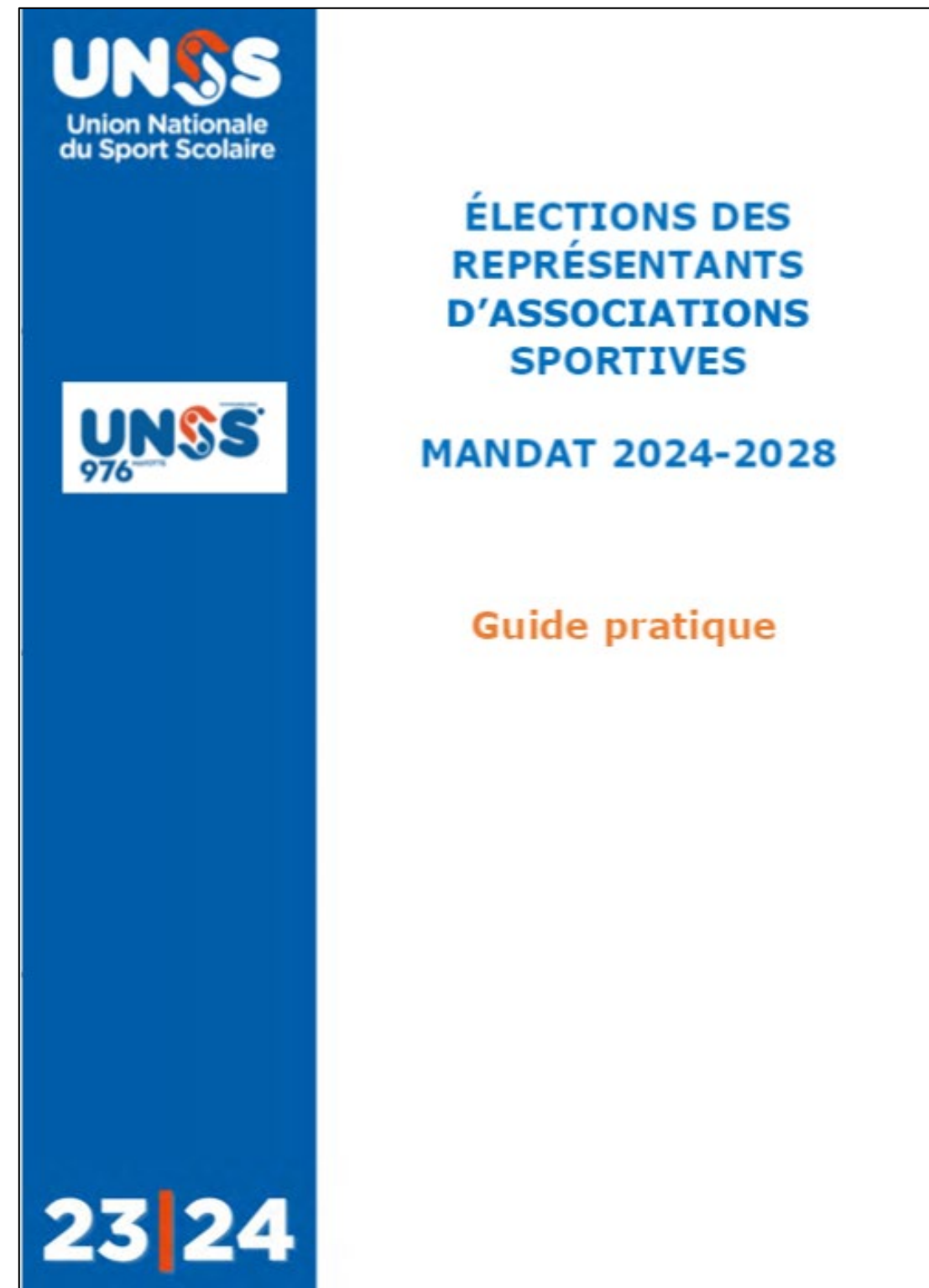
- **ARTICLE 1 -2-2 du RI de l'UNSS:** « les élèves ayant volontairement adhéré à l'association sportive de cet établissement, constituée et affiliée selon les dispositions de l'article I.1.1, doivent prendre une licence UNSS. »
- Conséquences financières pour l'AS?
- Interroger la fréquence de participation



Doit-on « s'empêcher » de licencier?



Le calendrier est contraint!!!!



-Rappel des principes énoncés lors de l'AG de rentrée:

* élections des comités directeurs au sein des AS suite à leur AG (constitution en fonction du type d'établissement) avant les vacances de Toussaint

LES ELECTIONS AU CRUNSS

Rappel des principes énoncés lors de l'AG de rentrée:

* élections des comités directeurs au sein des AS suite à l'AG des AS (constitution en fonction du type d'établissement) **avant les vacances de Toussaint**

* Dépôt des listes de candidatures: 8 candidats (4 titulaires/ 4 suppléants issus des CD des AS. Ce peut être des enseignants EPS, des élèves, des parents.... Mais élus des CD des AS!
Modèle de liste 8 candidats à déposer avant le 13 octobre auprès du SR.

LES ELECTIONS AU CRUNSS

ELECTIONS POUR LE CRUNSS (documents en bleu à trouver sur le site)

* Dépôt des listes de candidatures: 8 candidats (4 titulaires/ 4 suppléants issus des CD des AS. Ce peut être des enseignants EPS, des élèves, des parents.... Mais élus des CD des AS!

3 Formulaire [-ICI-](#) à renvoyer au SR avant le 13 octobre.

- [Modèle de liste 8 candidats à déposer](#)
- [modèle d'acte individuel du candidat](#)
- [modèle d'attestation du chef d'établissement](#)

* Vote au sein des établissements des membres du CD de l'AS avec un dépouillement exécuté par des membres du CD. L'établissement scolaire fournit le matériel de vote. L'organisation est sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. **Votes entre le 13/11 et le 24/11.**

Matériel électoral: [-ICI-](#)

- Modèle de [bulletin de vote](#)
- Modèle de [feuille d'émargement](#)
- Modèle de [PV des résultats partiels](#)

LES ELECTIONS AU CRUNSS

-Rappel des principes énoncés lors de l'AG de rentrée:

* élections des comités directeurs au sein des AS suite à l'AG des AS (constitution en fonction du type d'établissement) **avant les vacances de Toussaint**

* Dépôt des listes de candidatures: 8 candidats (4 titulaires/ 4 suppléants issus des CD des AS. Ce peut être des enseignants EPS, des élèves, des parents.... Mais élus des CD des AS! **Au plus tard le 13 octobre auprès du SR.**

* Vote et émargement au sein des établissements **uniquement** des membres du CD de l'AS avec un dépouillement exécuté par des membres du CD. L'établissement scolaire fournit le matériel de vote. L'organisation est sous la responsabilité du Chef d'Établissement. **Votes entre le 13/11 et le 24/11.**

* Récolement des votes, calcul et publication des résultats par le SR **entre le 27/11 et 08/12.**
Attribution des sièges selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et suivant l'ordre dans lequel les candidats apparaissent sur leur liste.

PHASE 2: JANVIER à JUIN 2024

ELECTIONS des **15 représentants d'AS** à l'AG UNSS (Nationale):

- * Font partie des nouveaux représentants d'AS des CRUNSS
- * Collège électoral: tous les nouveaux représentants d'AS élus au sein des CRUNSS
Vote lors d'un CRUNSS.


ELECTIONS de **5 représentants d'AS** au CA UNSS (National) en JUIN 2024

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS


- C'est une obligation de service (sécurité – suivi des élèves)

- Permet d'imprimer la liste des inscrits à une rencontre avec leur photo


- l'inscription permet aux différentes instances de percevoir l'engagement des AS de Mayotte à l'UNSS (nombre de rencontres, type d'activités, taux de participation, engagement des élèves dans le programme VGR...)










BB Lycées Kahani 13h-15h30		
Sexe : Garçons	Catégorie : Lycées	Type : Etablissement
Organisateur : AS 32057		Lieu : Kahani
Niveau : District	Activité : Basket 3x3	Date : 11/10/2023
Etablissement : Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada		
BP 101 97640 Sada		
AS32056	Mayotte	Mayotte



Accompagnateurs

Photo	NOM Prénom	Email	Téléphone
	FRISON Aurélien	aurélien.frison@gmail.com	0769693277

Inscrits

Photo	NOM Prénom	Licence	Jeune officiel	Champs personnalisés
	AHAMADA Ryan Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560031 CG - Etablissement Né le 21/05/2008		
	ADOUSSI Mickel Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560104 CG - Etablissement Né le 29/05/2007		
	BESSE Mathéo Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560069 CG - Etablissement Né le 25/06/2007		
	MARI Elias Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560074 CG - Etablissement Né le 12/05/2008		
	MOEGHIAZI Arkane Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560072 JG - Etablissement Né le 29/12/2008		
	RONDNOMISOIMA KENNY Terminale Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560067 JG - Etablissement Né le 29/12/2008		
	SALIME Kenzo 1ère Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560029 CG - Etablissement Né le 09/05/2007		1035062 Gymnastique artistique - Juge District - 07/02/2020

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

1- Aller sur Opuss. Cliquer sur **mes compétitions**

The screenshot displays the Opuss user interface. At the top, there are three summary cards: 'Licences' (84 total, 75 boys, 9 girls), 'Affiliation' (1 total, 0 pending validation), and 'Jeunes officiels' (3 total, 3 certifications). Below these are search filters for 'Activité' and 'Mot clé'. The main navigation menu on the right includes: 'Ma structure', 'Mes jeunes officiels', 'Mes licenciés', 'Mes notifications', 'Mes compétitions' (highlighted with a red arrow), 'Mes résultats', 'Mon calendrier', and 'Mes articles'. At the bottom, there is a section for 'Documents téléchargeables' with 2 items.

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

2- Choisir « Niveau » et « académie » puis « Rechercher »

Tapez le nom d'une ou plusieurs activités

Votre choix ...

Niveau

Académique

Période

Compétitions à venir

District

Département

Académie

Brouillons

Votre choix ...

Votre choix ...

Mayotte

Toutes les compétitions

Recherches rapides, cliquez sur un des boutons ci-dessous:

Mon district

Mon département

Mon académie

National

Mes compétitions

Compétitions auxquelles je peux m'inscrire

Toutes mes compétitions

Rechercher

Résultat : 1

Afficher par : 25

Exporter ces résultats

Afficher les filtres

Nom	Activités	Niveau	Date début	Date fin	Villes	Nb AS	Nb Elv.
CROSS ACADEMIQUE - Inscription coureur	Cross-country	Académique	15/11/2023	15/11/2023	OUANGANI Site de Bahedja	0	0

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

3- Cliquer sur « Inscrire mon AS »

Cross country

[Inscrire mon AS](#)

Type d'inscription AS et Individuelle

Notion d'équipes Avec équipe

Accompagnateurs Inscription **obligatoire**

Jeunes officiels *JEUNE COACH* : Par équipe

Inscriptions en ligne

Début
le 03/10/2023 à 14:00

Fin par AS :
09/11/2023 à 23:45

Fin individuelles :
09/11/2023 à 23:45

☰ Définitions d'inscriptions

Définition d'inscription Accompagnateurs Jeunes officiels

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

4- Inscrire les « Accompagnateurs »

Inscriptions : Cross country
AS 32001 Collège Collège de Chicoutimi

Légende

- Inscription facultative
- Inscription Obligatoire
- Inscription complète

Inscription par activité

Accompagnateurs

Cross country | Accompagnateurs | 0 | min / max

Inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions
Collèges Mixtes Etablissement Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Collèges Mixtes Excellence Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Collèges Mixtes Sport partagé Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

5- Sélectionner les accompagnateurs désignés : ils s'afficheront sur la colonne de droite. Puis enregistrer.

Rechercher par son numéro AS: AS 32001

Rechercher par son nom

Accompagnateur externe

Accompagnateurs : 6

Accompagnateur sélectionné 1 | 1 min 2 max

BISSECK Péric Professeur d'EPS	AS32001 0642763704
BOSC Florent Professeur d'EPS	AS32001 0680443890
CHAUVOIS Martin Professeur d'EPS	AS32001 0663891976
FRANCLET Lucas Professeur d'EPS	AS32001 07 85 95 23 76
HAZARD Hélène Professeur d'EPS	AS32001 0623798481
MOUILLET ETIENNE Professeur d'EPS	AS32001 0766011962

BAILLEUL Kevin
Membre de la communauté éducative
AS32001
0663891976

← Annuler Enregistrer les inscriptions

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

6- Choisir l' (ou les) inscriptions par définition

	AS	Nombre d'inscriptions
<input type="checkbox"/> Collèges <input checked="" type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Etablissement	<input checked="" type="checkbox"/> Mon as	<input type="checkbox"/> par AS pour la compétition <input type="checkbox"/> par AS pour la définition <input type="checkbox"/> pour la définition
<input type="checkbox"/> Collèges <input checked="" type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Excellence	<input type="checkbox"/> Mon as	<input type="checkbox"/> par AS pour la compétition <input type="checkbox"/> par AS pour la définition <input type="checkbox"/> pour la définition
<input type="checkbox"/> Collèges <input checked="" type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Sport partagé	<input type="checkbox"/> Mon as	<input type="checkbox"/> par AS pour la compétition <input type="checkbox"/> par AS pour la définition <input type="checkbox"/> pour la définition
<input type="checkbox"/> Lycées <input checked="" type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Etablissement	<input type="checkbox"/> Mon as	<input type="checkbox"/> par AS pour la compétition <input type="checkbox"/> par AS pour la définition <input type="checkbox"/> pour la définition

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

7- Cliquer sur « inscrire mon AS »

The screenshot shows a web interface for registering a 'JEUNE COACH' on the OPUSS platform. At the top, there are filter buttons for 'Benjamins', 'Mixtes', and 'Etablissement', with 'Etablissement' selected. The text 'par activité' is visible. Below this, it says 'JEUNE COACH' and 'par équipe : Inscription obligatoire' with a red warning triangle. Further down, it lists 'compétiteur', 'District', and 'min : 1 / max : 1'. A section titled 'Informations générales' contains a text box with the instruction: 'Attention à bien respecter les définitions d'inscription (établissement/ excellence/ sport partagé) sans intervenir les équipes.' Below this is a section for 'Inscriptions : Cross country' with the subtext 'AS 32001 Collège Collège de Chicoutimi'. Another section, 'Inscriptions par définition', has filter buttons for 'Collèges', 'Mixtes', and 'Etablissement', with 'Etablissement' selected. Underneath, there is a section for '- Inscription AS'. At the bottom right of the form, there are two buttons: 'Annuler' and 'Inscrire mon AS'.

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

8- Descendre jusqu'à inscription par équipes ; Choisir la ou les définitions et ajouter une équipe

 Inscriptions par équipe

Collèges

Mixtes

Etablissement



Ajouter une équipe

0 / 2 max

Nombre d'inscriptions



JO

Elèves

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique


9- Cliquer sur jeune coach (avoir au préalable certifier des JC) /

[+](#) Inscriptions par équipe

Collèges Mixtes Etablissement

[+](#) Ajouter une équipe 1 / 2 max

Nombre d'inscriptions ▾

	JO	Elèves
 Equipe 1	JEUNE COACH 0 1 min 1 max	Accompagnateur non inscrit Jo non inscrit
Total	0 jo.	0 élève

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

10- Sélectionner un JC

et enregistrer

Numéro AS Numéro de licence Niveau minimum
Nom Numéro de JO Spécialité

Résultat recherche Jeune officiel sélectionné 1 | 7 min | 7 max

ABDALLAH Yannis 2980252	District	JEUNE COACH Cross country	
----------------------------	----------	------------------------------	--

[← Annuler](#) [Enregistrer les inscriptions](#)

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

11- La case JC est passée au vert ;

Cliquer sur mes élèves

The screenshot displays the 'Inscriptions par équipe' section. At the top, there are three tabs: 'Collèges' (blue), 'Mixtes' (green), and 'Etablissement' (purple). Below these is a '+ Ajouter une équipe' button with a '1 / 2 max' indicator and a 'Nombre d'inscriptions' dropdown menu. The main area is divided into two columns: 'JO' and 'Elèves'. Under 'JO', there is a red shopping bag icon, 'Equipe 1', a green 'JEUNE COACH' button, and a '1 | 1 min 1 max' indicator. Below this, it shows 'Total' and '0 jo.'. Under 'Elèves', there is a 'Mes élèves' button and a '0 | 6 max' indicator. Below this, it shows '0 élève'. Two black arrows point from the text above to the 'JEUNE COACH' and 'Mes élèves' buttons respectively.

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

12- Sélectionner les élèves ; attention au sexe

et à la catégorie

puis enregistrer

AS 32001 - Equipe 1

Résultats recherche : 78

Elèves sélectionnés : 6 | 6 max

G	+	ABDALLAHADA Altoif	BG	23320010052	G	ABDALLAH Irfane	MG	23320010076	
G	+	ABDOU Kamel	BG	23320010084	G	ABDALLAH Yannis	MG	23320010072	
G	+	ABDOU Nael	CG	23320010005	F	ALLAOUI Youza	BF	23320010085	
G	+	AHAMADA Ayel	BG	23320010028	G	ASSANI DJOUMOI Arsala	MG	23320010067	
G	+	AHAMADI Raphael	MG	23320010077	F	ASSANI Synthia-Maiva	BF	23320010012	
G	+	ALI Isaac	BG	23320010029	F	KASUMBA Merveille	CF	23320010039	
G	+	ALI Issouf	BG	23320010048					
G	+	ALI MAI IDI Darwich	BG	23320010014					

Vous devez désinscrire des élèves avant de pouvoir en inscrire de nouveaux

Déplacer des élèves

Annuler Enregistrer les inscriptions

Inscrire son AS et ses élèves sur OPUSS au Cross académique

13- Recommencer la procédure (cf circulaire acad pour nombre d'équipes).

Inscription facultative

Inscription Obligatoire

Inscription complète

Accompagnateurs

Cross country

Accompagnateurs 1 | 1 min 2 max

Inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions
Collèges Mixtes Etablissement Mon as	6 par AS pour la compétition 6 par AS pour la définition 6 pour la définition
Collèges Mixtes Excellence Mon as	6 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Collèges Mixtes Sport partagé Mon as	6 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition